

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à vingt heures neuf minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, sous la présidence de Olivier Corzani, Maire

Date de convocation :

17/09/2024

Date d'affichage:

17/09/2024

Votants: 29

En exercice : 30 Présents : 23 <u>Présents</u>: Olivier Corzani, Roger Perret, Ruddy Sitcham, Alice Fuentes, Yves Guettari, Danielle Moisan, Nourredine Medouni, Isabelle Durand, Ghyslaine Laruelle, Annie Marçais, Christian Darras, Martine Goessens, Jeannette Otto, Didier Gaba, Ruddy Gastrin, Laurent Doiselet, Aline Thiol (arrivée à 20 h 25), Tiphaine Valdeyron, Sami Toumi, Hichame Oubba, Mahamadou Sacko, Sophia Mejri, Albert

Lavenette

Ont donné pouvoir: Espérance Niari pouvoir à Roger Perret, Maria Bernardo pouvoir à Danielle Moisan, Marie-Gisèle Belzine pouvoir à Ruddy Sitcharn, Saty Tall pouvoir à Laurent Doiselet, Mélanie

Barbou pouvoir à Hichame Oubba, Julien Corzani pouvoir à Alice Fuentes,

Absent: Tandia Madiouma

Secrétaire de séance : Ruddy Sitcharn

Les décisions du Maire

67/2024 – Convention avec La Majeure Compagnie dans le cadre du projet Quartier d'été 2024 pour un montant de 2 500 euros TTC 68/2024 – Convention avec l'association « DANS LES BACS A SABLES » pour le spectacle de la Petite Enfance du 19 décembre 2024 pour un montant de 1 000 euros

69/2024 – Marché public de fourniture de mobilier et accessoires – notification du marché public alloti pour un montant de 115 995.65

euros TTC

70/2024 - Convention de prêt avec Madame Spiers pour l'inauguration de l'école J. BAKER - à titre gracieux

71/2024 – Convention de prêt avec la communauté du Sud Etampois pour l'inauguration de l'école J. BAKER – à titre gracieux

72/2024 – Contrat de maintenance avec la société ORONA – Maintenance des ascenseurs de l'école J. BAKER pour un montant de 2 124 euros TTC

73/2024 - Contrat de maintenance systèmes de sécurité avec la société ATC pour un montant de 8 460 euros TTC

74/2024 – Contrat de maintenance pour la dératisation annuelle avec la société GPE Nuisibles pour un montant total de 6 080 euros TTC

75/2024 – Contrat de maintenance avec la société EQUANS – AXIMA CONCEPT pour le chauffage et la climatisation P2 et P3 pour un montant total de 86 750.40 euros TTC

76/2024 – Annule et remplace la décision n°26/2024 Convention avec l'association Les Douze Etoiles – Compagnie Myriam Dooge pour un partenariat dans le cadre du projet « Eté culturel 2024 » pour un montant de 3 165 euros TTC

77/2024 - Convention avec PEP DECOUVERTE dans le cadre de l'organisation d'un court-séjour du 22 au 26 juillet 2024 en Loire-Atlantique dans le domaine « mon abri » 44570 le Pouliguen pour un montant de 2 624.60 euros TTC

78/2024 - Convention avec Cœur d'Essonne Agglomération pour le projet Cin'extérieur 2024 - à titre gracieux

79-2024 - Contrat de Mise à disposition et maintenance d'un Firewall Fortinet par la société VOIP TELECOM – pour un montant de 5 144.40 euros TTC / an, pour une durée de 3 ans

80/2024 - Marché de travaux crèche familiale - avenant de prolongation sans incidence financière

81/2024 - Achat de photocopieurs incluant la maintenance et fournitures de toners pour un montant de 17 640 euros TTC

82/2024 - Fournitures de travail EPI avec les sociétés OP maintenance et GK Professionnel lots 1 à 6 pour un montant de 23 224.64 euros TTC

83/2024 - Travaux aménagement vestiaires foot rugby pour un montant de 65 466.36 € TTC

84/2024 - Contrat de maintenance et entretien des aires de jeux avec la société Recré'Action pour un montant de 4 680 euros TTC

85/2024 - Avenant n°1 au lot n°1 de travaux pour le local ASVP pour un montant de 9 439.20 euros TTC

86/2024 - Remboursement ville de Sainte-Geneviève des Bois - Cité Educative 2023 pour un montant de 9 248.50 euros TTC

87/2024 - Paiement taxe culturelle SACD - Spectacle « ça s'peut pas » pour un montant 180.18 euros TTC

88/2024 – Participation aux frais du « pack rentrée » proposé par l'association FCPE Boileau dans le cadre de la Cité Educative pour un montant de 1 000 euros TTC

89/2024 – Participation aux frais du projet « passer'elles » proposé par l'association EMANER dans le cadre de la Cité Educative pour un montant de 400 euros TTC

90/2024 - Participation financière pour l'organisation de permanences éducatives par l'association EMANER dans le cadre de la Cité Educative pour un montant de 2 960 euros TTC

91/2024 – Participation financière au projet « Cocorica reviens » proposé par la Compagnie Nu comme l'œil dans le cadre de la Cité Educative pour un montant de 825 euros TTC

92/2024 - Intervention société GPE Nuisibles - Quartier des Aunettes pour un montant de 7 140 euros TTC

93/2024 – Intervention de la société GO BAT dans le cadre de la construction du groupe scolaire Joséphine Baker – frais et risques de la société SOGEFI - pour un montant de 24 156 euros TTC

94/2024 - Intervention de la société CA2M dans le cadre de la réalisation d'un auvent pour l'entrée de la Mairie pour un montant de 35 464.80 euros TTC

95/2024 – Intervention de la société QUALI CITE dans le cadre de la création d'une aire de jeux pour la crèche Lucie Aubrac pour un montant de 59 969.75 euros TTC

96/2024 – Avenant n°1 de prolongation de travaux pour le local ASVP avec les sociétés AMB BALABAN – EME et SERT sans incidence financière.

97/2024 - Avenant n°1 de prolongation de maitrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du local ASVP avec la société EGKS sans incidence financière.

98/2024 - Avenant n°2 de prolongation de mission de contrôle technique pour les travaux d'aménagement du local ASVP avec la société QUALICONSULT sans incidence financière.

99/2024 – Avenant n°1 de prolongation de mission de coordination SPS pour les travaux d'aménagement du local ASVP sans incidence financière.

100/2024 – Contrat de cession de droit pour la projection du film « Les chariots de feu » lors de la Semaine Bleue pour un montant de 428.28 euros TTC

Le compte-rendu du 24 juin est adopté à l'unanimité

1 - Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et d'état civil

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l'état civil organisé par le CIG Grande Couronne.

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le CIG Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,

Autorise le Maire à signer l'engagement contractuel du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuve la commande de reliure d'actes administratifs et d'état civil en fonction de ses besoins.

2 - Signature du contrat \"engagements quartiers 2030\"

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat « Engagements Quartiers 2030

3 - Adhésion à l'association pour la promotion des jumelages entre villes de France et camps de réfugiés palestiniens

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adhére à l'association pour la promotion des jumelages entre Villes de France et Camps de réfugiés Palestiniens A.J.P.F. Inscrit chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle dans les dépenses du Budget de la commune Dit La Ville peut à tout moment dénoncer en Conseil municipal cette adhésion si l'activité de l'association était amenée à évoluer dans un sens non-conforme à celle d'origine ou en cas de dissolution de l'association.

4 - Mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Modifie le tableau des effectifs, correspondant aux situations suivantes et d'adopter le tableau des emplois en annexe :

1/ Dans la filière police :

Crée 1 poste de garde champêtre, catégorie C, à temps complet

Ses missions:

En charge des actions de tranquillité publique et de respect de l'espace urbain. Il est également chef d'équipe des ASVP et exécute, sous l'autorité du Maire, des missions dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs de police et assure l'encadrement des équipes. Il participe également à des missions de prévention et de protection sur la voie publique et aux abords des établissements scolaires, des autres bâtiments et lieux publics.

2/ Dans la filière culturelle :

Crée 1 poste de professeur de percussions et instruments à cordes africains (poste à temps non complet de 2.5h)

Ses missions:

Enseignement des percussions et d'instruments à cordes africains pour un public amateur (enfants et adultes) à partir d'une expertise artistique et pédagogique.

Enseigner: instrument du type Kamelé Goni et ou la Kora,

Enseigner des instruments de percussion de type djembé,

Etre un élément ressource pour la pratique, l'écoute, et la découverte de la musique et de la culture Africaine Sub-Saharienne ou d'Afrique de l'Ouest,

Crée 1 poste de professeur de chant musique actuelle (poste à temps non complet de 3h)

Ses missions:

Enseignement du Chant Musique Actuelle pour un public amateur (enfants et adultes) à partir d'une expertise artistique et pédagogique.

Crée 1 poste de professeur de théâtre (poste à temps non complet de 3h)

Ses missions:

Enseignement de la pratique du Théâtre pour un public amateur (enfants et adultes) à partir d'une expertise artistique et pédagogique.

3/ Dans la filière administrative :

Crée 1 poste de référent SIRH sur le grade de rédacteur, catégorie B, à temps complet

Ses missions:

Participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie SIRH de la collectivité.

ll/elle est garant(e) du respect des dispositions légales et règlementaires en matière de rémunération, de la fiabilité et de la sécurité des procédures de paie.

Il/elle s'appuie sur une veille informative et réglementaire et des outils pertinents, organise et fait évoluer la stratégie SIRH en vue d'optimiser la modernisation des comptes, de paramétrer la dématérialisation des congés, des actes administratifs et des bulletins de paie de la Commune.

Crée 1 poste de chargé-e d'accueil au centre social sur le grade d'adjoint administratif, catégorie C, à temps complet

Ses missions:

Développer et coordonner une offre globale d'information, d'orientation et d'accompagnement et de contribuer au recueil des besoins des habitants et de leurs idées de projets collectifs.

Contribuer au « projet accueil »,

Développer et coordonner une offre globale d'information et d'orientation,

Écouter, informer, orienter les publics,

Contribuer au recueil des besoins des habitants et de leurs idées de projets collectifs,

Participer au développement des liens partenariaux de proximité.

4/ Dans la filière animation :

Crée 1 poste de directeur du centre social, dans le cadre d'emploi des animateurs, catégorie B, à temps complet,

Ses missions:

Garant de la mise en œuvre du projet social, dans les conditions de son agrément de la CNAF.

Ses activités principales :

Concevoir et conduire le projet d'animation global articulé à la vie locale dans une dynamique territoriale

Anime et coordonne les partenariats

Développe la dynamique participative au sein du centre social et du territoire

Gère les ressources humaines salariées et bénévoles

Assure la gestion administrative et financière

Crée 1 poste d'animateur-trice socioculturel, dans le cadre d'emploi des animateurs, catégorie B, à temps complet,

Ses missions:

Conçoit et anime des projets et activités d'animation socioculturelle pour un public déterminé afin de favoriser son épanouissement et de souder le lien social. Le métier d'animateur socioculturel consiste à intervenir, au niveau d'un groupe de personnes, sur des terrains aussi divers que le sport, les loisirs et la culture, en encadrant et organisant des activités collectives.

5/ Dans la filière technique :

Crée 3 postes d'agent d'office, sur le grade d'adjoint technique, catégorie C, à temps non complet (50%),

Les missions:

Distribution et service des repas à bonne température, en respectant les délais impartis et dans le respect des protocoles d'hygiène et de sécurité.

Participe à l'accompagnement des convives, à l'entretien des locaux et des matériels de restauration.

Crée 5 postes d'agent d'entretien, sur le grade d'adjoint technique, catégorie C, à temps complet

Les missions

Nettoyage des locaux et des matériels dans le respect des protocoles d'hygiène et de sécurité.

Précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi crées sont inscrits au budget de l'exercice

Séance levée à 20 h 37

Le secrétaire de séance

Ruddy Sitcharn

12